

MAIRIE D'AYDOILLES**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****LE JEUDI 29 JUIN 2023 à 20H00****dans la salle de la Mairie.****ORDRE DU JOUR**

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
42/2023	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mai 2023	Institutions et vie politique	5.2
43/2023	Recensement population 2024 : Désignation d'un coordonnateur communal	Fonction publique	4.2.1
44/2023	Participation financière pour les cartes de transports scolaires pour les enfants domiciliés à Aydoilles et scolarisés au collège et au lycée	Finances locales	7.10
45/2023	Participation financière au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Épinal pour 2023	Finances locales	7.6.1.
46/2023	Convention F.C.T.V.A. Occupation du domaine public routier départemental pour les travaux de marquage horizontal de rive sur la Route de Remiremont sur le domaine public Départemental	Urbanisme	2.2
47/2023	Délibération relative à l'organisation du temps de travail	Fonction publique	4.1.8
48/2023	Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique)	Fonction publique	4.2.1
49/2023	Modification du temps de travail de l'emploi permanent d'animateur périscolaire et extrascolaire dans le poste d'adjoint d'animation territoriale catégorie C à temps non complet, 23h30 annualisées	Fonction publique	4.2.1
50/2023	Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet (inférieure à 17h30 par semaine ou inférieure à 10h00 par semaine pour les assistants d'enseignement artistique ou inférieure à 8h00 par semaine pour les professeurs d'enseignement artistique) (pour les communes ≥ 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants) (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique)	Fonction publique	4.2.1

MAIRIE D'AYDOILLES



51/2023	Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet (inférieure à 17h30 par semaine ou inférieure à 10h00 par semaine pour les assistants d'enseignement artistique ou inférieure à 8h00 par semaine pour les professeurs d'enseignement artistique) (pour les communes \geq 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants) (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 1332-8-5° du code général de la fonction publique)	Fonction publique	4.2.1
52/2023	Recrutement d'agents du service civique	Fonction publique	4.2.2
53/2023	Destination des produits des coupes des parcelles 11, 16, 20, 21, 27, 40 et 41	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
54/2023	Destination des produits des coupes des parcelles 32a	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
55/2023	Destination des produits des coupes des parcelles 9 et 26	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
Questions et informations diverses			

Le Maire d'AYDOILLES

Stéphane CHRISMENT

